

Une économie verte, performante et «Swiss made»



Bruno Oberle

Le mode de vie et le système économique des pays industrialisés contribuent grandement au réchauffement climatique. C'est un fait scientifiquement établi. Des phénomènes météorologiques extrêmes comme les récentes inondations en Angleterre laissent présager les bouleversements auxquels nous expose le changement climatique. Or ce sont souvent les situations de crise qui nous poussent à agir, comme le montre l'exemple de la catastrophe nucléaire de Fukushima, survenue il y a tout juste trois ans. Elle a déclenché une prise de conscience et a incité la Suisse, comme de nombreux autres pays, à poser les jalons politiques d'un approvisionnement énergétique moins risqué qu'on appelle communément la «transition énergétique».

La politique climatique et la transition énergétique sont de bonnes choses. Mais il faut aller plus loin et les intégrer à des modes de production et de consommation plus écologiques avant que d'autres crises ne surviennent. Concrètement, cela implique:

1. de s'intéresser de près non seulement à l'énergie et au climat, mais à l'ensemble des ressources. Les matières premières, l'eau, la forêt, la diversité biologique et paysagère, les sols et la tranquillité sont des biens disponibles en quantité limitée qui doivent demeurer accessibles à tous;
2. de nous habituer à prendre en

compte toutes les étapes du cycle de vie d'un produit: de l'extraction des matières premières à la consommation, en passant par la production, le transport et la commercialisation, sans oublier l'élimination et le recyclage des déchets en vue d'une réutilisation.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles disponibles en quantité limitée, le Conseil fédéral a adopté le 12 février 2014 à l'attention du parlement un message concernant la révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Associée au plan d'action «Economie verte» du 8 mars 2013, cette révision vise à instaurer une gestion intelligente des ressources naturelles. Quelles sont les motivations du Conseil fédéral?

Si la population mondiale menait le même train de vie que la Suisse, il lui faudrait aujourd'hui l'équivalent de trois planètes pour subvenir à ses besoins. En termes de ressources, nous vivons donc à crédit. Cela se traduit à l'échelle mondiale par le changement climatique, mais aussi par un net recul de la biodiversité, la destruction de terres fertiles et l'épuisement des réserves d'eau douce. Cette dette environnementale constitue également un risque en matière de politique d'approvisionnement: les ressources naturelles dont dispose la Suisse sont largement insuffisan-

tes pour couvrir ses besoins. Si, pour une raison ou une autre, nous n'avions plus accès aux matières premières étrangères, notre capacité d'approvisionnement en certaines ressources essentielles serait pour le moins gravement menacée. Il ne s'agit pas là d'un scénario catastrophe irréaliste: 20% de la population mondiale issue des pays les plus riches, dont la Suisse, consomment aujourd'hui 80% des ressources de la planète. Et 60% des atteintes environnementales causées par la consommation suisse sont produites à l'étranger. Des continents entiers aspirent aujourd'hui au mode de vie des pays industrialisés, qu'il s'agisse de mobilité, d'habitat, de consommation... La nécessité de permettre à un nombre croissant de personnes l'accès à une meilleure qualité de vie tout en réduisant la consommation de ressources se fait chaque jour plus pressante.

Pour assurer notre sécurité d'approvisionnement et l'accès de l'économie suisse aux ressources dont elle a besoin, nous devons regarder au-delà de nos frontières et nous engager sur la scène internationale en faveur d'une utilisation plus économe des ressources. Il y va de notre propre intérêt.

La compétitivité de l'économie suisse constitue une autre motivation du Conseil fédéral pour encourager l'économie verte. Celle-ci attire des investissements massifs partout dans le monde grâce aux perspectives de marché qu'elle ouvre. La Chine a ainsi prévu, dans son dernier plan quinquennal, de dépenser 468 milliards de dollars pour l'écologisation d'importants pans de son économie.

Dans ce contexte, la Suisse doit impérativement renforcer sa compétitivité sur ce marché vert en pleine expansion. Sa capacité d'in-

vestissement, sa communauté de chercheurs hautement qualifiés et son niveau élevé d'activité économique lui offrent de bonnes chances de se positionner avantageusement et de générer par là même de nouveaux emplois.

De nombreux secteurs d'activité ont déjà saisi les opportunités que recèle ce marché. Le secteur de la construction, par exemple, contribue à l'écologisation des produits et services par des innovations intelligentes, comme les dalles Cobias, mises en œuvre au siège de l'UEFA à Nyon. Ces dalles de béton comportent des corps vides qui réduisent sensiblement la quantité de béton employée dans le gros œuvre, alliant ainsi efficacité et moindre coût.

Les bonnes solutions pour préserver les ressources et l'environnement naissent souvent de la volonté de plusieurs entreprises de mettre en commun leurs synergies. Dans la zone industrielle de Planchy, près de Bulle (FR), 18 sociétés et services publics se sont ainsi associés pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Les entreprises participantes ont cherché à réduire l'empreinte écologique du site tout en renforçant l'attractivité économique de la ville de Bulle. Le rapport d'analyse mentionne un réseau de chaleur, le recyclage des déchets plastiques, une gestion intégrée des déchets ou la construction d'une installation photovoltaïque.

La Suisse romande accueille une foule d'entreprises innovantes dans le secteur vert, parmi lesquelles Switcher, en activité depuis plus de trente ans, et Solar Impulse de Bertrand Piccard, qui a acquis une renommée mondiale.

En 2008, le secteur vert employait 160 000 personnes en Suisse. Les taux de croissance an-

nuels de ce secteur sont estimés entre 3 et 9% dans le monde, et pourraient même atteindre 15% jusqu'en 2020 pour certains procédés de recyclage de haute technologie. Aujourd'hui déjà, le secteur des technologies économes en ressources représente de 3 à 3,5% du PIB suisse.

La pose de jalons en vue d'une transition vers l'économie verte doit donc clairement s'effectuer en concertation avec les acteurs économiques. Il n'y aura ni tour de force ni réglementation unilatérale. Le Conseil fédéral mise au contraire sur la stabilité et la prévisibilité des objectifs et sur un processus à long terme, mis en œuvre étape par étape. Il mise aussi largement sur les mesures librement consenties. De tels accords ont déjà fait leurs preuves en Suisse, comme en témoigne le taux de recyclage du PET, qui atteint 81%.

La règle du dialogue s'applique également à la révision de la LPE, qui entre dans la phase parlementaire. L'inscription de l'objectif d'amélioration continue est au cœur de cette révision: la Confédération et les cantons s'engagent à faire progresser l'efficacité dans l'utilisation des ressources sur le long terme. L'engagement international de la Suisse est par ailleurs inscrit dans la loi comme une obligation. De nouvelles solutions seront éla-

borées en collaboration avec les acteurs économiques, la communauté scientifique et la société civile par l'intermédiaire de la plateforme sur l'économie verte de l'Office fédéral de l'environnement. Dans le domaine des déchets et des matières premières, la révision de la LPE impose des réglementations plus strictes en matière d'autorisation, renforçant ainsi les obligations liées au recyclage et favorisant la transition vers une économie circulaire.

Dans le domaine de la consommation et de la production, le Conseil fédéral peut notamment imposer aux fabricants de fournir des comptes rendus sur les parties de l'assortiment qui portent sensiblement atteinte à l'environnement, ou encore interdire la mise sur le marché de produits problématiques d'un point de vue écologique, tel le bois récolté illégalement.

La question n'est pas de savoir si l'économie verte représente une chance, mais si la Suisse entend saisir cette chance. Je suis convaincu qu'elle en a la faculté. Les innovations vertes n'offrent pas seulement le moyen d'éviter des catastrophes humaines et économiques, elles permettent aussi de poser des bases solides pour renforcer le développement du label «Swiss made».

Directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Bruno Oberle s'exprimera à l'Institut national genevois mardi 11 mars à 18h30 dans le cadre du cycle de conférences-débats «Le Développement durable pour sortir de la crise?» Détails sur www.inge.ch

De nouvelles solutions seront éla-

Comment faire rebondir l'innovation après le 9 février



Daniel Kraus et Thierry Obrist

La libre circulation de cerveaux a pris un coup sur la tête. Il s'agit là d'une des conditions-cadres qui font la force de la Suisse innovante. Conjugué aux menaces sur les bilatérales, le coup est dur. Mais le KO n'a pas été prononcé.

Nos autorités auront fort à faire pour mettre en œuvre la volonté du souverain tout en limitant l'impact sur la place économique suisse. Il conviendra alors de ne pas négliger deux autres chantiers ouverts et qui renforceront la place d'innovation suisse, même si, à eux seuls, ils ne permettront pas de compenser les manques en capital humain: le projet Swissness, accepté par les Chambres fédérales le 21 juin 2013 et qui vise à préserver la valeur de l'appellation «suisse» à l'aide d'une réglementation légale claire; et la réforme de la fiscalité des entreprises, laquelle vise à encourager les entreprises étrangères à s'établir et à demeurer sur sol helvétique, et ce, de façon euro-compatible. La mise en œuvre de ces deux chantiers renforcera la place d'innovation suisse. Car ces instruments, s'ils sont bien conçus, seront complémentaires.

La révision de la loi sur la protection des marques et de la loi sur la protection des armoiries

publiques (le projet Swissness) évite que des entreprises profitent de façon illégitime de la réputation de la place économique suisse en réglementant qui aura le droit d'apposer le «Swiss made». La loi adoptée par les Chambres prévoit ainsi des pourcentages de Suisse relative- ment élevés, certes avec certaines exceptions. Les produits industriels pourront porter légitimement la dénomination «suisse» si l'activité qui a conféré au produit ses caractéristiques essentielles aura eu lieu en Suisse, une étape significative de la fabrication du produit devant dans tous les cas avoir été effectuée chez nous. Au moins 60% de leur coût de revient devra avoir été généré en Suisse. Or, et c'est particulièrement intéressant pour la place d'innovation suisse, les coûts de recherche et de développement seront pris en compte dans le calcul. Ainsi, une entreprise américaine, indienne ou chinoise (notamment dans la pharma, les biotechs, la medtech, la cleantech) qui aura effectué sa R&D en Suisse aura généré une bonne partie de ces 60% et pourra donc bénéficier de la reconnaissance de la «marque suisse» et de la notion de qualité qu'elle évoque. Nous avons là un outil attrayant pour des entreprises innovantes étrangères qui souhaitent s'établir en Suisse. Et il le devient encore plus en combinaison avec la réforme fiscale des entreprises.

La «réforme de l'imposition des entreprises III» prend en compte la critique internationale contre le système fiscal suisse et sonne le glas des statuts fiscaux cantonaux (sociétés holdings, mixtes ou de domicile) ainsi que des sociétés principales et des succursales financières (connues en tant que «Swiss finance branch»). Pour que la Suisse reste compétitive malgré l'abolition de ces statuts contestés, le groupe d'experts propose, entre autres, l'instauration d'une *license box*. Une *license box* est un mécanisme prévoyant une imposition réduite des revenus de propriété intellectuelle. Il s'agit d'une incitation fiscale dite *output* qui privilégie la détention de droits de propriété intellectuelle, l'idée sous-jacente étant d'inciter indirectement à investir dans la recherche et le développement en taxant moins lourdement les fruits de celle-ci. Bien conçue, cette *license box* devrait permettre d'éviter une émigration de la recherche fructueuse effectuée en Suisse. Si on exige que l'activité génératrice de la propriété intellectuelle ait lieu en Suisse pour que ses rendements bénéficient de l'imposition réduite, on instaure une incitation à créer dans notre pays, bénéfique pour la place innovante suisse.

En outre, les premiers documents de travail officiels sur cette réforme fiscale mentionnent la possibilité de réduire l'impôt sur le capital sur les droits de propriété intellectuelle comptabilisée ainsi que l'introduction d'une

déduction multiple des frais de R&D. Or cette deuxième mesure, qui a fait l'objet d'un postulat au Conseil national, toutefois non retenu par l'organe de pilotage de la réforme III, nous paraît cruciale pour réduire les coûts de la recherche. Combinées par exemple à une extension de la possibilité de report des pertes subies, pendant les premières années de la vie d'une start-up, ces améliorations devraient augmenter le potentiel innovant de notre pays.

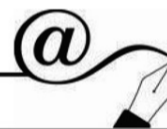
En offrant 1) la possibilité d'apposer le «Swiss made» en tenant compte des frais de recherche et développement effectués en Suisse et 2) de taxer moins lourdement les revenus issus de ces activités, la place d'innovation (et de tradition!) suisse demeurera, voire deviendra encore plus attrayante pour les entreprises étrangères et ce, de façon euro-compatible. Cela devrait aider la Suisse à rester en haut du tableau en termes de compétitivité internationale. Il convient de garder ceci à l'esprit dans l'après-9 février.

Une entreprise américaine ou indienne qui aura effectué sa R&D en Suisse pourra être estampillée de la marque suisse

Daniel Kraus est professeur de droit de l'innovation à l'Université de Neuchâtel. Voir aussi kraus.pro, legal and public affairs
Thierry Obrist est docteur en droit et chargé d'enseignement en droit fiscal à l'Université de Neuchâtel. Il est aussi avocat chez Walder Wyss
Ces thématiques seront abordées lors de la Journée de l'innovation et des PME 2014, le 17 mars 2014 à Neuchâtel. Cf. www.publications-droit.ch, rubrique événements

Vous et nous

Vous écrivez



Raisonnable, le salaire minimum

Lucas Dubuis, porte-parole d'Unia, Berne

Interpellés dans l'article de M. Garesuss évoquant les périls supposés que l'introduction du salaire minimum ferait planer sur la Suisse (LT du 26.02.2014), nous nous devons de réagir. Le montant du salaire minimum (4000 francs par mois, soit 22 francs de l'heure) serait exagéré et, pire, il ferait disparaître un grand nombre de places de travail... combien au juste pour notre pays? Nul ne le sait, l'auteur évoquant une enquête relative au marché du travail aux Etats-Unis, très différent du nôtre. Embrassant en tous points le discours alarmiste des milieux économiques, il brandit le spectre du chômage et de la perte d'emplois. Pourtant, l'expérience ne vient pas étayer ces affirmations.

Dans l'hôtellerie-restauration suisse, les salaires minimums ont progressé de presque 1000 francs au cours des douze dernières années, grâce à une CCT qui fixe des minima, sans effets négatifs pour l'emploi. Dans la branche du nettoyage, les prix des prestations ne progresseraient que de quelques pour cent. Dans le commerce de détail, de nombreuses chaînes de magasins appartiennent à des familles riches, voire deviendra encore plus attrayante pour les entreprises étrangères et ce, de façon euro-compatible. Cela devrait aider la Suisse à rester en haut du tableau en termes de compétitivité internationale. Il convient de garder ceci à l'esprit dans l'après-9 février.

Au sujet du montant – prétendument élevé – du salaire minimum, à nouveau les arguments alarmistes ne tiennent pas la route. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le nombre de salariés qui le perçoivent. En Allemagne, 16% de la main-d'œuvre totale touchera un salaire minimum de 8,50 euros, alors qu'en Suisse seuls 9% se voient verser un salaire minimum de 22 francs. Notre proposition de salaire minimum est donc pondérée et ne va pas couler l'économie.

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par courriel (lecteurs@letemps.ch), par fax (022 888 58 59) ou par poste (Le Temps, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2). Nous nous réservons le droit de les sélectionner ou de les réduire. Vous pouvez aussi exprimer votre point de vue au café électronique du Temps, à l'adresse internet: www.letemps.ch/contact